
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 décembre 2014, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Pierre St-Louis Daniel Palardy et Rémi Francis formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Monsieur Claude Geoffrion, directeur général et secrétaire-trésorier, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2- DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL – DÉPÔT

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chap. E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2014-12-150

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil – Dépôt
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014.
- 5- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a. Affaires découlant de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 : suivi
 - b. Lecture et adoption des comptes
 - c. MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2014
 - d. Règlement de taxation – Avis de motion
 - e. Règlement sur la rémunération des élus – Avis de motion
 - f. FQM – Renouvellement de l'adhésion
 - g. Calendrier 2015 des séances du Conseil
 - h. Changement de nom de la Municipalité – Approbation par le ministre
 - i. Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil
- 6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
 - b. Déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines 2014-2015
- 7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 8- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

- b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

- a) Rapport de la représentante

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- a) Rapport des représentants
- b) Demande de lotissement d'une partie du lot 4 832 922

11- ENVIRONNEMENT

- a) Rapport du représentant
- b) Travaux d'entretien du cours d'eau Décharge entre Contrecoeur et Verchères

12- CULTURE ET PATRIMOINE

- a) Rapport du représentant
- b) Motion de félicitations au Comité de la bibliothèque – Prêt de livre numérique pour les municipalités de moins de 2 500 habitants

13- LOISIRS

- a) Rapport du représentant
- b) Entretien de la patinoire 2014-2015

14- AUTRES DOSSIERS

- a) Journée contre l'intimidation

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

16- CORRESPONDANCE

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2014-12-151

4- **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014 – ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014 tel que déposé.

ADOPTÉE

5- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

a) **Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.**

b) **Lecture et adoption des comptes**

2014-12-152

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2014 au montant de 27 948,33 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par Ghislain Beaugard, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 2 décembre 2014 au montant de 27 948,33 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) **MRC de Marguerite-D'Youville – Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 octobre 2014**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal déposé.

d) Règlement de taxation 2015 – Avis de motion

2014-12-153

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Palardy qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 290 relatif à la taxation pour l'année financière 2015. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

e) Règlement sur la rémunération des élus – Avis de motion

2014-12-154

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Beauregard qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement n° 291 relatif à la rémunération des élus.

f) Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion

2014-12-155

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Rémi Francis, et unanimement résolu :

D'ADHÉRER à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2015 et d'autoriser le paiement de 998,67 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

2014-12-156

g) Calendrier des séances du Conseil 2015 – Adoption

CONSIDÉRANT que l'article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

13 janvier	3 février	3 mars	7 avril
5 mai	2 juin	7 juillet	4 août
1 ^{er} septembre	6 octobre	3 novembre	1 ^{er} décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

h) Changement de nom de la Municipalité – Approbation par le ministre

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous avise qu'il a approuvé la demande de changement du nom de « Municipalité de la paroisse de Calixa-Lavallée » à celui de « Municipalité de Calixa-Lavallée ». Le changement de nom deviendra officiel le jour de la publication de l'avis dans la Gazette officielle du Québec.

i) Consultations juridiques – Adhésion à Municonseil

2014-12-157

CONSIDÉRANT l'offre de service de Municonseil datée du 27 novembre 2014 pour consultation juridique verbale et/ou courriel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

DE RETENIR les services de Municonseil pour l'année 2015 au montant de 825\$ plus taxes.

ADOPTÉE

6- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que l'architecte sera rencontré au mois de janvier prochain afin d'établir les plans nécessaires aux travaux de rénovations projetés de la Salle communautaire et de la Cuisine communautaire.

Il nous invite également à l'événement Souper de Noël de la Fabrique qui aura lieu le 6 décembre prochain à la Salle communautaire.

b) Déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines 2014-2015

2014-12-158

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes par le directeur général le 27 novembre 2014 à 16h00 suivant la procédure établie au devis ;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions présentées sont au même montant de 2 300,00 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT qu'afin de départager les soumissionnaires, le Conseil a décidé de se référer aux garanties offertes par l'un des soumissionnaires dans la soumission présentée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Pierre St-Louis, et résolu unanimement :

DE CONFIER à Monsieur Philippe Moreau le déneigement du centre communautaire et des bornes-fontaines pour la saison 2014-2015 pour un montant de 2 300,00 \$ excluant les taxes, le paiement se fera en cinq versements payables de décembre 2014 à avril 2015..

ADOPTÉE

7- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous avise qu'un défibrillateur cardiaque automatique sera installé au Centre communautaire afin d'assurer une plus grande sécurité et un accès rapide pour la population à ce type d'équipement.

8- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous fait part que les travaux exécutés à ce jour par le déneigeur sur les chemins municipaux ont donné toute satisfaction tant pour le déneigement que pour l'épandage d'abrasif.

b) Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Reddition de compte

2014-12-159

CONSIDÉRANT la subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier dans le dossier numéro 00021955-1 – 59030 (16)- 2014-09-26-66, telle que confirmée dans la lettre du 24 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Daniel Palardy et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 6 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

9- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous indique que les montants chargés aux utilisateurs responsables de « voyages blancs » passeront de 5,00 \$ à 10,00 \$ à compter du 1^{er} janvier 2015.

De même un sondage et le programme de transport adapté pour les aînés ont été retirés du programme en raison des coupures budgétaires.

Monsieur le maire souligne que ces coupures sont dues aux compressions budgétaires du gouvernement provincial et non pas en raison de coupures volontaires décidées par la MRC.

10- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous signale qu'une réunion du Comité consultatif d'urbanisme a eu lieu le 1^{er} décembre pendant laquelle le seul dossier à l'étude a été un projet de lotissement d'un terrain situé sur le Chemin de la Beauce et que le Comité recommande l'approbation du lotissement demandé.

b) Demande de lotissement d'une partie du lot 4 832 922

2014-12-160

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée relativement au lotissement d'une partie du lot 4 832 922 pour une superficie de 1 637m² ;

CONSIDÉRANT que cette demande, suivant un projet préparé par Sébastien Rheault, arpenteur-géomètre, en date du 23 septembre 2014, prévoit une largeur en façade de 82,67m et une superficie de 1 637m² ;

CONSIDÉRANT que les dimensions susmentionnées respectent celles prévues au règlement de zonage, soit une largeur minimum en avant de 25m et une superficie minimum de 1 500 m² relativement à un terrain desservi par un service soit l'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que cette partie du lot 4 832 922 est située à l'intérieur d'une zone de protection patrimoniale relative à une maison ancestrale classée également propriété du demandeur et que le lotissement faisant l'objet de la demande permet d'assurer l'homogénéité de cette partie du Chemin de la Beauce ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-12-31 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 1^{er} décembre 2014 recommandant l'acceptation de la demande de lotissement telle que présentée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beaugard, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ approuve le projet de lotissement tel que présenté et donne son appui au demandeur dans ses représentations auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

11- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous avise que des travaux destinés à réparer une section de la Branche 29 du cours d'eau Coderre ont été effectués récemment.

b) Travaux d'entretien du cours d'eau Décharge entre Contrecoeur et Verchères

2014-12-161

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite-D'Youville procédera à des travaux d'entretien en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, sur le cours d'eau Décharge entre Contrecoeur et Verchères ;

CONSIDÉRANT le *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales* ;

CONSIDÉRANT que toutes les dépenses reliées aux travaux d'entretien ou d'aménagement de cours d'eau sont réparties de façon définitive entre les municipalités concernées par le cours d'eau, au prorata du bassin de drainage des travaux réalisés ;

CONSIDÉRANT que la MRC procédera pour la répartition des quotes-parts, pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau, en trois (3) facturations, et ce, au prorata du bassin de drainage respectif de chaque municipalité, conformément au règlement numéro 166 de la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE, atteste avoir pris connaissance des travaux d'entretien et d'aménagement projetés sur le cours d'eau Décharge entre Contrecoeur et Verchères par la MRC de Marguerite-D'Youville ;

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE s'engage à défrayer l'ensemble des coûts relatifs aux travaux d'entretien et d'aménagement sur cours d'eau Décharge entre Contrecoeur et Verchères, et ce, en conformité au *règlement numéro 166 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau* sous juridiction de la MRC et de leur paiement par les municipalités locales.

ADOPTÉE

12- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis tient à adresser ses remerciements au nom du Conseil au Comité de la bibliothèque et au Comité culturel et patrimonial pour la belle année que ces deux comités nous ont offerte.

b) Motion de félicitations au Comité de la bibliothèque – Prêt de livre numérique pour les municipalités de moins de 2 500 habitants

2014-12-162

CONSIDÉRANT l'attribution de l'attestation de performance pour les prêts de livres numériques per capita à la Bibliothèque municipale de Calixa-Lavallée pour les populations de moins de 2 500 habitants par le Réseau Biblio de la Montérégie;

CONSIDÉRANT que notre bibliothèque municipale s'est classée première à ce chapitre devançant les bibliothèques de municipalités dont la population est plus importante que celle de Calixa-Lavallée;

CONSIDÉRANT que cette performance remarquable est attribuable au travail et à l'implication des bénévoles du Comité de la bibliothèque à ce chapitre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Rémi Francis et résolu unanimement :

QUE le Conseil offre ses plus chaleureuses félicitations au Comité de la

bibliothèque de Calixa-Lavallée pour l'obtention de cette attestation et ses remerciements aux bénévoles pour l'important travail effectué.

ADOPTÉE

13- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Rémi Francis nous rappelle que le 13 décembre prochain se tiendra l'événement Fête de Noël organisé par le Comité des loisirs, le Comité culturel et patrimonial et le Comité de la bibliothèque.

b) Entretien de la patinoire 2014-2015

2014-12-163

CONSIDÉRANT l'appel d'offres paru dans l'édition de l'Oiseau-Mouche de novembre dernier et dans le journal La relève ;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu unanimement :

DE CONFIER à Transport C. Jacques et Fils Inc. l'entretien de la patinoire, arrosage et entretien, pour la saison 2014-2015 au montant de 4 700\$ plus taxes;

DE CONFIER le transport de la neige à monsieur Luc Jacques pour un montant de 1 100\$ plus taxes.

ADOPTÉE

13- AUTRES DOSSIERS

a) Journée contre l'intimidation

2014-11-164

CONSIDÉRANT la lettre de l'Afeas en date du 14 novembre 2014 soulignant sa campagne annuelle de sensibilisation contre la violence sous toutes ses formes ;

CONSIDÉRANT que l'intimidation dont sont victimes les enfants, les adolescentes et les adolescents est une autre forme de violence tout aussi inacceptable ;

CONSIDÉRANT que les campagnes contre l'intimidation et la violence sont nécessaires afin d'établir dans notre société un climat sain et respectueux envers toutes et tous sans aucune réserve ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE décrète le 8 décembre, « Journée contre l'intimidation » et que cette journée soit inscrite au calendrier de la Municipalité pour les années à venir ;

QU'UNE copie de cette résolution soit transmise au secrétariat régional de l'Afeas région St-Jean-Longueuil-Valleyfield.

ADOPTÉE

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de question pour le public.

Monsieur Richard Jacques demande des explications sur l'attribution du contrat de déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes-fontaines et insiste sur le fait que le contrat aurait pu être donné de gré à gré.

Monsieur Daniel Gamache souligne que les coupures budgétaires affectent surtout les petits salariés et demande s'il serait possible de convoquer le député afin de lui exprimer les doléances des petits salariés qui, le plus souvent, payent la note.

15- CORRESPONDANCE

Monsieur le maire fait état de la correspondance reçue.

L'UMQ fait part à la Municipalité de son intérêt à compter celle-ci parmi ses membres ; cette question sera étudiée à l'occasion de la prochaine assemblée.

En raison des compressions budgétaires du gouvernement provincial, le CLD a été aboli et des congédiements seront en vigueur à compter du 27 décembre prochain.

La Conférence régionale des élus (CRÉ) sera également dissoute en raison de ces compressions ; le comité de transition est chargé de procéder à la liquidation de la CRÉ à compter du jour de la sanction de la loi.

La CMM est toujours insatisfaite des réponses de la compagnie Enridge concernant l'inversion de l'oléoduc 9B et demande des garanties supplémentaires avant d'accepter que le projet soit complété.

Madame Huguette Gagnon (Sérigraphie Réjean) remercie le Conseil de les avoir retenus pour être récipiendaires du prix Reconnaissance aux entreprises pour la Municipalité de Calixa-Lavallée.

Une demande d'aide financière pour un projet d'études outre-mer de Mahée Cusson-Jacques est présentée.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-12-165

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h30.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Claude Geoffrion
Directeur général et Secrétaire-trésorier